

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de Torcy

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DÉCISION N° 002024_74

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : *Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association du temps pour la musique*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération 02020_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la proposition du contrat de représentation d'organisation du spectacle de Noel avec l'association du temps pour la musique

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure avec l'association « du temps pour la musique » dont le siège social est situé 50, avenue Jehan de Brie 77120 Coulommiers représenté par sa présidente, Madame Héloïse LENOIR un contrat de représentation d'un spectacle « Le Juke-Box de Noel » pour le 7 décembre 2024 à destination des enfants accueillis au sein du relais Petite Enfance.

Article 2 : Le montant total de cette prestation s'élève à 700 €.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le



ID : 077-217702158-20241011-002024_74-AU

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

→ Monsieur le Préfet de Seine et Marne

→ Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 11 octobre 2024



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN